

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BARC

OBJET : Décision modificative n°1 de l'exercice 2013

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n°1 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres ou entre sections qui ne bouleversent pas la structure du budget et des crédits nouveaux financés par des recettes équivalentes.

Il comporte également les mesures suivantes

1. en fonctionnement :

- le reversement aux destinataires de subventions perçues en 2012 (25 k€ de l'ACSE et 17 k€ de la DRAC)*
- un complément pour Jours de Vienne (30 k€)*
- des ajustements d'amortissement (23 k€)*

2. en investissement :

- des crédits 2012 non reportés qu'il convient de réinscrire (chenil pour 147 k€, complexe sportif de Naintré pour 200 k€)*
- des crédits prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement en 2014 qu'il est nécessaire d'avancer pour les engager (l'Ancien Théâtre pour 1 394 k€ sans modification du montant total de l'opération, les travaux du canal de la Manu pour 198 k€, les dépenses d'installation de l'office du tourisme à l'Hôtel Alaman pour 50 k€)*
- des ajustements de crédits pour permettre l'achèvement des projets et la prise en compte de nouvelles normes :*
 - le terrassement du chenil (70 k€)*
 - l'acquisition et l'installation d'une patinoire mobile (80 k€),*
 - un complément de crédits pour les travaux sur l'espace Raseteau (89 k€) et pour les travaux de l'hôtel Alaman (70 k€),*
 - l'équipement et la mise au norme sismique du village vacances de Vouneuil sur Vienne et des travaux au Moulin de Chitré (62 k€),*
 - la mise aux normes et l'évolution des espaces de stockage et de la puissance de la salle serveurs (60 k€),*
 - la dématérialisation des flux comptables dans le cadre du Protocole d'échange standard - version 2 (60 k€),*
 - le raccordement du Conservatoire de Musique et de Danse et du Musée au Très Haut Débit (51 k€),*

- *les premiers équipements de l'office culturel "les 3 T" (44 k€)*
- *la mise en place d'un système central Wifi (31 k€),*
- *le renouvellement urgent de divers matériels informatiques et de téléphonie (22 k€)*
- *le développement du portail des bibliothèques dans sa deuxième version et l'installation d'un logiciel de gestion pour la ludothèque (16 k€),*
- *des dépenses de microsignalétique hôtelière (10 k€ compensés par une recette en fonctionnement).*

L'ensemble de ces nouvelles inscriptions budgétaires d'investissement sera compensé par une augmentation de notre recours à l'emprunt de 1,2 M€ qui ne sera réalisé qu'en fonction des besoins. En outre, pour se conformer à l'autorisation de programme votée en juillet, les crédits 2013 de la patinoire sont réduits de 700 k€. Enfin, le remboursement par le budget annexe des zones d'activités d'une part de l'avance consentie en 2007 et 2008 (770 k€) permet de financer les autres dépenses.

Pour les dépenses liées au fonctionnement, elles seront compensées par une diminution de la ligne de dépenses imprévues.

Le budget annexe du transport urbain prend désormais en compte la construction du nouveau local pour les TAC sur le site de l'ancien abattoir. Les crédits, prévus initialement en 2014, sont avancés pour permettre l'engagement des marchés liés à l'opération. La dépense est compensée par un emprunt.

Le budget annexe des zones d'activités économiques doit afficher un résultat d'investissement cumulé de 770 k€. Cette recette d'investissement lui permet de rembourser partiellement les avances perçues du budget principal en 2007 et 2008 pour acquérir et aménager les terrains nécessaires aux cinq zones d'activités.

Les autres budgets annexes comportent des virements de crédits entre chapitre ou intègrent des recettes d'assurances et des dépenses de réparations.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, aux budgets annexes des déchets ménagers, de l'immobilier d'entreprise et des zones d'activités,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'Assainissement,

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 8 avril 2013 adoptant le

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 23 septembre 2013

n° 1

page 3/4

budget primitif 2013,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaire,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2013 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2013 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	316 980 €	342 490 €	2 153 244 €	2 127 734 €
Opérations d'ordre	25 510 €	0 €	543 750 €	569 260 €
TOTAL	342 490 €	342 490 €	2 696 994 €	2 696 994 €

Budget annexe transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	80 300 €	80 300 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	1 817 000 €	1 817 000 €	0 €	0 €
TOTAL	1 897 300 €	1 897 300 €	0 €	0 €

Budget annexe assainissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	122 250 €	122 250 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	44 500 €	44 500 €
TOTAL	122 250 €	122 250 €	44 500 €	44 500 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire**

du 23 septembre 2013

n° 1

page 4/4

Budget annexe Gestion des Déchets

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

Budget annexe immobilier économique

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	15 100 €	15 100 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	15 100 €	15 100 €

Budget annexe Zones d'activité économique

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	10 €	10 €	770 257 €	770 257 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	770 257 €	770 257 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 27/09/2014 n° 6217
Publié au siège de la CAPC, le 27/09/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER